



SÉANCE PUBLIQUE
DU MERCREDI 13 DECEMBRE 2023
À 18h

Délibération 2023 / 106
(8^{ème} délibération de la séance)

EXTRAIT du REGISTRE
des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
Municipaux en
Exercice : 27
Présents : 18
Votants : 22

Date de l'envoi et de
l'affichage de la
convocation
05/12/2023

Date de l'affichage à la
Mairie de la liste des
délibérations de la
séance :
15/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 13 décembre à 18h,

Le Conseil Municipal de la Commune de Gramat, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Gramat, sous la présidence de M. Michel SYLVESTRE, en session ordinaire.

Formant la majorité des membres en exercice,

Étaient présents : SYLVESTRE Michel, DELEUZE Christian, MICHAUX Martine, PUECH Roland, BACH Hélène, ROUQUIE Vincent, POIRRIER Michelle, COQUEAU Stéphane, MAIGNE Solange, LAVERGNE Frédéric, MAZEYRAC Pierrick, BRAMOND Philippe, ELIAS Marie-José, CHAVET-JABOT Francis, ALIBERT Sylvie, MIAGKOFF-LAFEUILLE Benoît, BALLARIN Lydia, SERMET Jean-Claude.

Absents représentés : GARRIGUES Françoise (donne pouvoir à ALIBERT Sylvie), GARBE Daniel (donne pouvoir à COQUEAU Stéphane), GROUGEARD Michel, (donne pouvoir à ROUQUIE Vincent), VERTES Alain (donne pouvoir à SERMET Jean-Claude.).

Absents excusés : RUAUD Maria de Fatima.

Absents : BORIS Yvette, THEPAULT Pascale, PELIGRY Alain, CASTAGNE Yoan.

Secrétaire de Séance : BACH Hélène.

OBJET : TARIFS DES CONCESSIONS DES CIMETIERES ET DU COLOMBARIUM POUR L'EXERCICE 2024.

Vu l'avis favorable de la commission finances qui s'est réunie le 27 novembre 2023 à 14h00,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **ADOPTE** les tarifs des concessions des cimetières et du columbarium suivants applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 :

CONCESSIONS DES CIMETIERES ET DU COLUMBARIUM	
Columbarium :	
Emplacement (<i>concession trentenaire</i>) :	500,00 €
Concession Cimetières :	
Concession de 4 corps (<i>concession cinquanteenaire</i>) :	550,00 €
Concession de 2 corps (<i>concession cinquanteenaire</i>) :	400,00 €
Concession de 2 corps <u>avec Cuve</u> (<i>concession cinquanteenaire</i>) :	1 500,00 €

AR Prefecture

046-214601288-20231214-2023_106-DE
Reçu le 14/12/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et ou de sa publication. Le Tribunal administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique Télérecours accessible par le lien <http://www.telerecours.fr>.

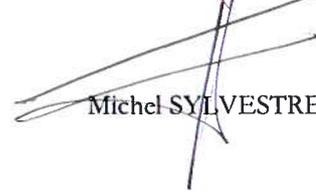
POUR EXTRAIT CONFORME

La secrétaire de séance,



Hélène BACH.

Le Maire,



Michel SYLVESTRE.

